



ON NE PLAISANTE PAS AVEC **VOS LOISIRS !**

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi TRIP-NORMAND, pour vous former et vous présenter à l'examen du Permis Plaisance Option CÔTIÈRE.

Afin de confirmer votre option d'inscription, nous vous demandons de nous retourner **au plus vite** :

- ✓ Un exemplaire du contrat de formation que vous aurez signé, après avoir vérifié vos coordonnées, accompagné de votre règlement.

Et le dossier suivant au plus tard 45 jours avant l'examen (sinon nous ne serons pas en mesure de vous inscrire à l'examen)

- ✓ La demande d'inscription pour les affaires maritimes complétée et signée
- ✓ 70 € + 38 € de timbres fiscaux électroniques à régler et à imprimer sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou dans un bureau de tabac (les timbres doivent impérativement comporter un code à 16 chiffres, les timbres à coller ne sont plus acceptés depuis juillet 2017 pour les permis mer)
- ✓ Le certificat d'aptitude physique sur le modèle ci-joint de moins de 6 mois.
- ✓ 2 Photos d'identité couleurs récentes (**voir critères pages 3 et 4**) inscrire votre nom au verso
- ✓ La copie de la pièce d'identité que vous présenterez le jour de l'examen (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)

Vous pouvez déposer votre dossier complet à notre secrétariat, nous envoyer les documents par mail si vous le souhaitez, ou les envoyer par courrier, ***nous vous conseillons alors vivement d'utiliser une lettre suivie pour l'envoi postal des documents.***

Nous voulons tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous voulez bien nous accorder. En choisissant notre association, vous bénéficierez du sérieux, de la compétence et de la disponibilité de Formateurs Agréés, qui sauront, forts de leur expérience de marins passionnés, rendre cette formation la plus agréable et efficace possible, gages de réussite à l'examen.

Formation théorique :

- 12 heures de cours, en salle dans nos locaux de Mondeville, réparties en :
 - 3 cours de 4h00 si vous avez choisi une de nos formules : « A » , «B» ou «D» .
 - 6 cours de 2h00 si vous avez choisi une de nos formules : « C » .

Nous vous demandons de vous munir du nécessaire pour prendre des notes et plus particulièrement de crayons ou feutres de couleurs : rouge, vert, jaune, noir, bleu.

Tous les supports papier pour effectuer vos révisions vous seront fournis lors du 1^{er} cours.

L'examen ayant toujours lieu le lundi après-midi, le lundi matin est consacré à 4 heures de révision et d'entraînement dans les mêmes conditions que celles de l'examen (mêmes boîtiers de télécommande et logiciel d'entraînement très proche de la réalité de l'examen).

Formation pratique :

-3h30 heures de formation de Pilotage (minimum) exigées par la loi, réparties en :

- 1heure concernant la connaissance du bateau, le matériel de sécurité, les contrôles.
- ½ heure concernant la connaissance et la manipulation de la Radio VHF.
- 2 heures effectives et individuelles à la barre pour l'apprentissage des manœuvres avec un maximum de 4 candidats sur le bateau.

Toutes les étapes de cette formation Pratique sont contenues dans un document officiel : Le Livret du Candidat (il vous sera remis après règlement de votre inscription).

Le livret du candidat n'est pas un livre de code, mais il contient nombre d'informations concernant les obligations du candidat futur chef de bord, nous vous conseillons vivement d'en prendre parfaitement connaissance avant même de commencer votre formation.

Il contient aussi en dernière page un second document Livret de Certification dont vous devrez vous munir durant votre formation pratique à bord du bateau-école. La réussite de la formation Pratique sera validée par votre formateur sur ce Livret de Certification.

Les cours pratiques de pilotage se déroulent à Ouistreham sur un plan d'eau qui réunit toutes les conditions réelles de navigation, permettant ainsi de mettre en évidence les notions acquises en théorie sur : le balisage, les installations portuaires, les navires, les règles de trafic; l'environnement. Pour ces raisons nous privilégions la réalisation de la formation Pratique dans la même période que la formation Théorique, tant les deux se révèlent complémentaires.

Le rendez-vous au bateau se situe au Ponton « O » du bassin de plaisance de Ouistreham Esplanade Eric TABARLY 14150 Ouistreham. (Pensez à vous munir de vêtements chauds et imperméables, évitez les chaussures de ville.)

L'examen

L'unique épreuve d'examen concerne la partie Théorique, elle se déroule sous la responsabilité du centre d'examen dans les locaux des Affaires Maritimes.

NB : un contrôle sera opéré par l'administration avant de vous présenter en salle d'examen : votre livret devra comporter votre photo collée, vous devrez aussi présenter l'original de votre pièce d'identité.

Pour toute information complémentaire : 02 31 82 48 65 ou contact@trip-normand.fr

TRIP NORMAND

121, rue Calmette
14120 Mondeville
Tél. : 02 31 82 48 65
Fax : 02 31 84 39 76

email : contact@trip-normand.fr
www.trip-normand.fr

VOYAGES VACANCES LOISIRS

Quelle photo fournir pour un titre d'identité (passeport, carte d'identité...) ?

Vérifié le 08 mars 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre),
Ministère chargé de l'intérieur

Les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a **moins de 6 mois**) et ressemblantes.

Si plusieurs photos sont fournies, elles doivent être identiques.

Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.

Attention : si les photos ne respectent pas certains critères, elles seront rejetées et le titre d'identité ne sera pas délivré.

Illustration 1 Crédits : Ministère de l'intérieur Normes - Photos d'identité

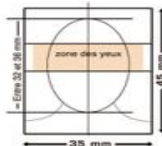
Photo d'identité : normes à respecter

Sujet	Obligations
Qualité	La photo doit être nette, sans pliure, ni trace. La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut.
Format	La taille du visage doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du cliché), du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure). La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition.
Luminosité, contraste et couleurs	Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
Fond	Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit. La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou autre objet décoratif.
Tête	La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif Il faut fixer l'objectif.
Regard et expression	L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée. Le visage doit être dégagé.
Visage et yeux	Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos.
Lunettes et montures	Par contre, si vous les portez, <ul style="list-style-type: none">• la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux,• et les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

C'est le demandeur du titre d'identité qui fournit ses propres photos. Cependant, dans [certains pays](#) et - en l'absence de photographe professionnel - [certains départements ou collectivités d'Outre-mer](#), la photo du passeport ou de la carte d'identité peut être prise au guichet.

NOUVELLE NORME RELATIVE À L'APPOSITION DES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ SUR LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE FRANÇAIS, NOTAMMENT LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET LES PASSEPORTS, AINSI QUE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE ET LES TITRES DE SÉJOUR POUR ÉTRANGERS. (NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005)

LA PRISE DE VUE DOIT ÊTRE RÉCENTE ET RESSEMBLANTE AU JOUR DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ET DE RETRAIT DU TITRE. LES PHOTOGRAPHIES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU DANS UNE CABINE PHOTO, UTILISANT UN SYSTÈME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

1 - FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER 35 MM DE LARGE SUR 45 MM DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE 32 À 36 MM, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).



2 - QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.



3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.



4 - FOND

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIR (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). LE BLANC EST INTERDIT.



5 - LA TÊTE

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE, LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.



6 - REGARD ET POSITION DE LA TÊTE

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OBJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.



7 - REGARD ET EXPRESSION

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.



8 - VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.



9 - LUNETTES ET MONTURES

LES MONTURES ÉPAISSES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLETS SUR LES LUNETTES.

